



REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour but de préciser les règles de vie au sein du club afin de permettre la pratique du badminton dans les meilleures conditions.

Le Badminton Club de Douchy (BCD) est une association gérée par des bénévoles. Elle est affiliée à la Fédération Française de Badminton (FFBad) et de par son affiliation, elle s'engage à se conformer entièrement aux statuts et aux règlements de la fédération dont elle relève (FFBad).

En rejoignant notre association, vous acceptez de respecter le règlement ci-après.

Inscription - Cotisation – Licence :

L'adhésion au club, qu'elle soit nouvelle ou par renouvellement, est un acte volontaire et non automatique. Elle ne sera effective qu'après remise du dossier complet et enregistrement auprès de la FFBad. Elle comprend la demande de licence auprès de la FFBad ainsi que l'adhésion à l'association.

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1er août au 31 juillet de l'année suivante ; il est fixé chaque année par le bureau et communiqué lors de l'Assemblée Générale.

Les adhérents sont tous licenciés à la FFBad. Le montant de la licence est fixé par cette instance. Les licenciés reçoivent par courriel leur licence dématérialisée. Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant en cas d'accident jusqu'au 31 Août de la saison.

Séances d'essai :

Toute personne pourra venir s'initier à la pratique du badminton sur autorisation d'un membre du bureau présent pendant la séance et après signature d'une décharge. Trois séances sont accordées sur une période de 3 semaines.

Au-delà, la personne devra remettre le dossier d'inscription complet, si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club.

Attention, au-delà des 3 séances d'essais dans un délai de 3 semaines maximum, en l'absence de dossier complet, le club sera dans l'obligation de refuser l'accès à la salle.

Accès aux terrains – Créneaux :

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, l'accès à la surface de jeu est strictement réservé aux membres du club à jour de leur inscription (dossier d'inscription rendu complet). Le club est ouvert aux joueurs loisirs comme aux joueurs compétiteurs. Cependant chaque adhérent est tenu de souscrire une licence FFBad.

L'accès à la salle est réservé aux membres du club ainsi qu'à leurs proches dans le respect des conditions de jeu de chacun.

Les créneaux horaires des salles sont attribués chaque année au club par la Mairie de Douchy-les-Mines. Ils ne sont donc pas acquis. Ils peuvent être modifiés d'une année sur l'autre ou en cours d'année. Ils sont communiqués en début de chaque saison aux adhérents.

Le matériel doit être rangé à l'issue de chaque séance et ce de manière anticipée, afin de ne pas perturber la bonne tenue du créneau suivant.

La répartition et l'organisation des créneaux est à la charge du bureau qui peut s'autoriser à les modifier en fonction notamment de la participation des joueurs.

Certains créneaux horaires pourront exceptionnellement être réquisitionnés par la Mairie pour des événements extérieurs au club. Ces dates d'indisponibilité sont diffusées sur le site internet, sur notre page Facebook, par SMS et éventuellement par courriel.

Les joueurs mineurs :

Les licenciés mineurs sont sous la responsabilité du club lors des séances encadrées. Lors des séances en jeu libre, seuls les mineurs autorisés par le bureau peuvent jouer, sous la responsabilité des parents (ou représentant légal).

Lors des séances encadrées, les mineurs doivent arriver à l'heure et assister à la totalité de la séance. Ils doivent être déposés et récupérés dans la salle par les parents (ou représentant légal), sauf autorisation expresse écrite.

Respect des personnes :

Chacun se doit d'adopter dans ses paroles et ses gestes une attitude digne et sportive.

Toute personne ayant des propos antisportifs, injurieux, sexistes ou racistes se verra immédiatement sanctionnée par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

Les adhérents accompagnés de jeunes enfants s'engagent à les surveiller afin que toute agitation potentielle ne vienne pas perturber les autres joueurs. Les responsables présents sont en droit de ne pas accepter les mineurs non accompagnés.

Respect des lieux :

Les joueurs veilleront à respecter la surface de jeu, notamment lors de la mise en place et du démontage du matériel, à ne traîner au sol aucun objet lourd ou de nature à l'abîmer.

Une paire de chaussures de sport en salle propre (et dont les semelles ne marquent pas le sol) est requise pour accéder aux terrains.

En matière de propreté, les joueurs sont tenus de ne pas laisser traîner de volants usagés, bouteilles vides, restes de nourriture...

Respect du matériel :

Chaque membre du club s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition (raquettes, volants, filets, poteaux...)

La salle de sport et les vestiaires sont mis gratuitement à disposition de notre association par la municipalité. Les joueurs sont tenus de signaler toute anomalie.

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton sans l'autorisation exclusive d'un membre du bureau. Il est strictement interdit de fumer dans la salle, dans les couloirs, dans les sanitaires ou dans les vestiaires.

Vie associative :

L'Association se veut chaleureuse en offrant à ses licenciés les moyens de pratiquer leur sport dans les meilleures conditions possibles. Les membres du bureau et des commissions sont à votre écoute, par le biais des courriels, SMS, du site internet et de la page Facebook. Vous pouvez faire remonter vos remarques et idées.

L'Association organise des événements de plusieurs types :

Les événements internes, dont l'objectif, selon leur nature, est de renforcer les liens entre les licenciés, de proposer des activités sortant du cadre du badminton, mais avant tout de permettre à l'ensemble des licenciés de passer un moment convivial.

Les événements officiels à domicile, tels que l'accueil de tournois régionaux, de journées d'interclubs ou encore de rencontres jeunes ou départementales. Ces événements permettent au club de rayonner au delà de ses licenciés en accueillant des joueurs extérieurs.

Ces événements sont des vitrines de notre club dont la bonne tenue et l'organisation ne sont possibles qu'avec le soutien actif de l'ensemble des licenciés. D'une manière générale, votre contribution sera vivement appréciée et encouragée.

Jeu libre :

Les créneaux de jeu libre permettent à tous les licenciés majeurs (et mineurs autorisés par le bureau) de jouer au badminton librement sur les terrains des différents gymnases dont nous dépendons.

Le club met à disposition les filets et les poteaux lors des séances de jeu libre. Les joueurs s'engagent à venir avec leurs raquettes (le prêt ponctuel d'une raquette est envisageable). Le club vend des tubes de volants en plumes.

Il est essentiel que tout le monde participe à la mise en place et au rangement de la salle (montage et démontage des terrains, ramassage des volants usagés, nettoyage des gradins...).

Au cours des créneaux de jeu libre, les rotations des joueurs doivent se faire en bonne intelligence afin de permettre à tout le monde de pouvoir jouer sans trop d'attente. En cas de forte affluence, privilégiez le jeu en double, les matchs en 1 set...

Accueil des nouveaux joueurs :

L'ambiance du club se veut conviviale.

Il est donc important que les joueurs ayant de l'expérience, en plus des membres du bureau et des commissions, aident les nouveaux arrivants afin de faciliter leur intégration au sein du club. Ceci peut se faire au travers d'explications quant au montage des terrains, comptage des points, explication des règles de jeu, intégration aux matchs...

Compétiteurs :

Les créneaux compétiteurs ne sont ouverts qu'aux licenciés ayant payé la cotisation compétiteurs et participant régulièrement aux tournois départementaux, régionaux, nationaux ou internationaux, après validation du bureau.

De ce fait, une personne qui prend sa licence pour la première année dans le club, ne pourra pas accéder au créneau compétiteurs sauf cas exceptionnel.

Les joueurs compétiteurs participent au rayonnement du club, ils se doivent d'avoir un comportement en adéquation avec les valeurs du club.

Responsabilités :

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les joueurs sont invités à ne laisser aucun effet personnel dans les vestiaires.

Droit à l'image :

Les photos prises au cours des événements internes ou des compétitions officielles permettent d'illustrer la page Facebook et le site internet du Club. Elles permettent de mettre en lumière toutes les activités que nous proposons au long de l'année, ainsi que de mettre en avant la participation de nos compétiteurs aux différents tournois de la saison.

Un membre ne souhaitant pas que les photos sur lesquelles il apparait figurent sur la page Facebook ou sur le site internet, devra le signifier par courrier ou courriel au bureau (contact@bc-douchy.fr).

Sanctions :

Tout manquement répété à ce règlement entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du bureau.

Habilitation :

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Seuls le président et les membres du bureau sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

Remboursement :

Les demandes de remboursement de la cotisation ne seront étudiées que pour des cas de force majeure entraînant une indisponibilité d'au moins 6 mois, et sur présentation d'un justificatif officiel.

Elles doivent être formulées par lettre adressée au président du club au plus tard le 31 décembre de la saison en cours. Le remboursement ne concernera que la part correspondant à la cotisation au club, la part fédérale (licence) restant dans tous les cas acquise par la FFBad. Le remboursement sera effectué au prorata du nombre de mois abandonnés par le demandeur, sur les bases d'une saison de 10 mois (de septembre à juin inclus). Des frais de dossier seront prélevés à hauteur de 25% du montant de la somme ainsi calculée. Le demandeur perdra son statut d'adhérent à compter de la date ayant servi de base au calcul du remboursement.

Règlement interieur établi en Juillet 2018

Validé par l'assemblée générale en date du

A DOUCHY LES MINES, le 19/09/2018

Le conseil d'Administration :